

Paris, le 25 mai 2017

Réunie le 24 mai 2017, la Commission Juridique et de Discipline de la LNB a rendu les décisions suivantes :

Affaire 58 - LE HAVRE

(Non-respect des articles 131 (B2) et 321 du règlement sportif lors de la rencontre de PRO B opposant STB LE HAVRE / HERMINE NANTES du 9 mai 2017)

- Dispense de peine
-

Affaire 55 - ROANNE

(Non-respect des articles 131 (B2) et 321 du règlement sportif lors de la rencontre de PRO B du 28 avril 2017 LILLE / ROANNE).

- Dispense de peine
-

Affaire 54 – M. FORTE (Président du CSP LIMOGES)

(Comportement antisportif à l'encontre des arbitres de la rencontre)

- Un avertissement
-

Affaire 59 - LIMOGES

(Incident de sécurité survenu au cours de la rencontre du 9 mai 2017 CSP LIMOGES / ASVEL)

- Amende de 750 euros
-

Affaire 53 - Mickael HAY (Entraîneur de Blois)

(Comportement antisportif à l'encontre du corps arbitral)

- 2 matches de suspension avec sursis
-

Affaire 60 – PARIS LEVALLOIS

(Incident de sécurité survenu au cours de la rencontre PARIS-LEVALLOIS / MONACO du 3 mai 2017)

- Amende de 500 euros